

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 37573

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Turquois

ARTICLE 14

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer à la première occurrence du mot :

« à »

les mots :

« au 1° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.